

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1148

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill et M. Son-Forget

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Vouloir protéger le donneur est une chose, seulement il serait regrettable que cela se fasse au détriment de l'intérêt de l'enfant puisque cet alinéa prive l'enfant d'une possibilité d'action en recherche de paternité contre son géniteur.